

REGLEMENT DU JEU KEZITI.COM

ARTICLE 1 - Objet

La société Savane Production exploite le site web keziti.com. La société Savane Production (ci-après "la Société"), SARL au capital de 1000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro Sens B 478 183 106, dont le siège social est 12 allée des chênes, 89690 Chéroy, propose sur le site Internet accessible à l'URL <http://www.keziti.com> (ci-après "le Site") un jeu gratuit (ci-après "le Jeu") sans obligation d'achat pour une durée indéterminée.

N° TVA intracommunautaire : FR 34 478 183 106 00010

Coordonnées de l'hébergeur : Ikoula 175-177 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt

ARTICLE2 : Définitions

Joueur : toute personne physique qui approuve le présent règlement, et qui de ce fait accède au Site après avoir créé un compte.

Jetons : les Jetons sont une unité de paiement qui permet au Joueur de participer au Jeu. Le nombre de Jetons détenus par le Joueur est indiqué dans le bandeau supérieur horizontal du Site dans toutes les pages.

Points : les Points du Joueur sont le total de points détenus par le Joueur. Le total de points détenus par le Joueur est indiqué dans le bandeau supérieur horizontal du Site dans toutes les pages. Le Joueur peut convertir ses points en cadeaux dans les conditions indiquées à l'article 8. Ces points ne représentent aucune valeur numéraire et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une compensation financière.

ARTICLE 3 - Propriété intellectuelle

Le jeu et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de la Société. Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le jeu ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Tous les logiciels utilisés par le jeu et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits dans le jeu et ceux sur les sites auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 4 - Conditions générales

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

La participation au Jeu implique de la part du Joueur l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants. La Société pourra fermer le compte de tout Joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette fermeture de compte pourra se faire à tout moment et sans préavis. Elle ne pourra donner lieu à aucun dédommagement, en particulier le Joueur ne pourra pas récupérer ni les Jetons ni les Points qu'il avait accumulés sur son compte.

ARTICLE 5 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation du jeu proposé par la Société. Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils ont obtenu cette autorisation. La Société se réserve le droit d'en demander la justification écrite, à tout moment et de procéder à toutes les vérifications nécessaires. Tout mineur participant qui ne serait pas en mesure de fournir cette justification dans un délai de 15 jours perdra le bénéfice de ses Points et de ses Jetons et sera exclu du Jeu.

Les inscriptions sont limitées à un seul compte par personne. Il est interdit d'indiquer des coordonnées inexactes. L'inscription est effectuée pour une durée illimitée, sans préjudice de la faculté pour chacune des parties de résilier unilatéralement, à tout moment, sans préavis ni justification, les présentes relations contractuelles.

La Société se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité, la domiciliation, et les éventuels achats réalisés sur le jeu, notamment une pièce d'identité, un justificatif de domicile ainsi qu'un justificatif d'achat tel qu'extrait de relevé de compte bancaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Le participant devra conserver pendant une durée de 1 an les justificatifs liés à ses éventuels achats à compter de leur date de validation sur le jeu. Faute de réponse du participant sous 15 jours à une demande de justification, celui-ci perdra le bénéfice de ses points et sera exclu du jeu. Les éventuels achats réalisés sur le jeu ne peuvent être effectués que par le participant en personne. Celui-ci ne peut en aucun cas laisser un tiers se substituer à lui. La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de laisser un tiers jouer des parties pour son compte ou de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du jeu. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. La Société se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La Société se réserve le droit de supprimer le compte d'un participant si celui-ci ne s'est pas connecté au jeu avec ses identifiants pendant 3 mois consécutifs. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant et son application par la Société.

ARTICLE 6 - Compte

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

Pour participer au Jeu, chaque Joueur doit ouvrir un compte en se connectant sur le Site donnant accès au Jeu. Pour cela, le Joueur doit accepter le règlement et communiquer un pseudo, un mot de passe et ses informations personnelles notamment, et sans que cela soit limitatif, son adresse électronique, son nom, son prénom, et son domicile. Le Joueur devra conserver un seul et unique compte pendant toute la durée du jeu. Toute information personnelle invalide fournie lors de l'inscription entraînera la fermeture définitive du compte ainsi que la perte des Jetons et Points accumulés sur le compte. Aucune réclamation ne sera acceptée. Le Joueur assume la responsabilité pleine et entière du maintien de la confidentialité de ses pseudos et mot de passe. Chaque Joueur est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte, y compris dans le cas de l'utilisation de son compte par une tierce personne. La Société ne pourra être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse du compte. En aucun cas, le Joueur n'est autorisé à céder son compte ou le droit d'accès de son compte à un tiers. La Société pourra procéder à la suppression du compte du Joueur si celui-ci ne s'est pas connecté au Site depuis plus de trois (3) mois. Le compte sera définitivement supprimé et le Joueur perdra les Jetons et Points accumulés sur son compte. La Société peut à tout moment suspendre le compte du Joueur pour vérifier que celui-ci respecte le règlement. Le Joueur n'aura plus accès à son compte et ne pourra plus participer au Jeu durant toute la durée de ces vérifications. Dans le cas où aucune infraction au présent règlement n'est constatée, la Société s'engage à en rétablir le fonctionnement dans un délai de 30 (trente) jours ouvrés à partir de la date de suspension. Le Joueur peut supprimer son compte à tout moment en se rendant à la rubrique "Mon Compte ". Toute suppression du compte est définitive. Le Joueur perdra les Jetons et Points accumulés sur son compte. La Société se réserve le droit de conserver et d'archiver l'ensemble des données rattachées au compte supprimé, notamment et sans que cela soit limitatif, ses paramètres de connexion (pseudo, mot de passe, adresse IP, informations personnelles) et l'historique de son activité (bonne réponses, achats de Jetons, historique des retraits de lots). La Société se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité du Joueur, les paiements et les demandes de retrait effectués sur le Site, notamment et sans que cela soit limitatif, une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un relevé d'identité bancaire, un extrait de relevé de compte bancaire, une facture téléphonique ou une facture d'accès Internet. Le Joueur devra conserver pendant une durée de un (1) an les justificatifs liés à ses éventuels achats de Crédits et retraits effectués à compter de la date de validation sur le Site. Faute de réponse de la part du Joueur sous quinze (15) jours à une demande de justification, la Société fermera son compte sans aucun dédommagement possible. Le Joueur perdra alors l'Actif qu'il avait accumulé sur le compte. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 7 - Principe du Jeu

Il s'agit d'un Jeu de reconnaissance de photographies classées selon des thèmes. Le principe global étant de formuler une réponse écrite pour désigner ce que représente la photographie affichée selon 3 thèmes principaux : animaux, monuments et végétaux. Pour jouer, Le Joueur clique sur la rubrique "Jouer". Il doit alors choisir parmi une liste de thèmes celui qui l'inspire. Après avoir cliqué sur le nom du thème, il trouve une liste de petites photos sous forme de vignettes parmi lesquelles il fait le choix de l'une d'entre elle pour lancer la question. Pour participer au Jeu, le Joueur doit disposer de Jetons. Si le Joueur ne dispose pas d'un Jeton pour répondre à la question, il ne pourra pas jouer. Le Joueur doit répondre correctement à la question "Qu'est-ce que c'est ?" en regardant une photographie qu'il a préalablement sélectionnée à partir d'une petite vignette. Chaque partie coûte un Jeton au Joueur. Le coût de la partie est débité du compte du Joueur dès que celui-ci a cliqué sur la vignette

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

photo. Une fois le chargement lancé, le Joueur ne pourra plus récupérer le Jeton engagé pour participer au Jeu. Lorsque le Joueur a bien répondu, il est automatiquement prévenu par un message écrit et son compte de Points est crédité de 10. Aucun élément de ce jeu ne fait intervenir le hasard. A chaque question correspond une et une seule réponse. La réponse reste la même tout le temps et n'est pas modifiée par la Société. La formulation des réponses utilisées dans le Jeu ne peut donner lieu à aucune contestation. Le choix de la bonne réponse est déterminé par la Société et ne peut donner lieu à aucune contestation. La Société se réserve le droit de prendre toutes les décisions qu'elle juge utiles notamment et sans que cela soit limitatif, l'invalidation de la partie, l'annulation des gains remportés et le remboursement des éventuels Jetons engagés pour participer.

ARTICLE 8 - Obtention des lots

Le Jeu permet au Joueur de gagner des Points. Le nombre de Points détenus par le Joueur est indiqué dans le bandeau supérieur horizontal du Site dans toutes les pages. Les points ne représentent aucune valeur numéraire et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une compensation financière. Le Joueur peut convertir ses points en cadeaux en se rendant à la rubrique "Cadeaux". La Société se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des cadeaux disponibles ou les règles relatives à leur attribution. Toutes les photos des cadeaux affichées dans la rubrique "Cadeaux" ne sont pas contractuelles et n'engagent pas la responsabilité de la Société quant à l'aspect visuel du produit cité. Le Joueur devra impérativement fournir ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays, et adresse électronique). Toute erreur ou omission dans ces coordonnées entraînera l'annulation de la commande. Aucune réclamation ne sera acceptée. A tout moment et sans préavis, la Société peut demander au Joueur de produire des justificatifs concernant son identité et sa domiciliation. Faute de réponse de la part du Joueur sous quinze (15) jours à une demande de justification, la Société fermera le compte sans aucun dédommagement possible. Dans le cas où le Joueur habiterait en dehors de la France métropolitaine, il ne pourrait pas recevoir son lot à moins d'envoyer une demande sur papier libre avec ses nom, prénom, pseudo de Jeu, adresse, code postal, ville, pays, et adresse électronique à la Société à l'adresse définie dans l'article 1 afin que la Société puisse lui indiquer par courrier électronique le montant des frais de Colissimo international. Suite à cette information de la Société et dans le cas où le Joueur accepterait les frais de Colissimo, ceux-ci seraient déduits sous forme de points de son total de points du Jeu, si son total de points le permet, et la livraison pourrait être alors acheminée. Les cadeaux commandés ou attribués ne sont pas échangeables contre d'autres cadeaux, ni contre leur prix ou leur contre-valeur. Ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le Joueur bénéficiaire. L'adresse postale déclarée par le Joueur sur son compte ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne autre que le titulaire du compte tel qu'il a été déclaré lors de l'inscription. Après vérification des conditions d'octroi du cadeau, le Joueur bénéficiaire est avisé par la Société par voie électronique. Une fois le cadeau commandé ou attribué, la Société s'engage à émettre un ordre d'expédition du cadeau à ses fournisseurs dans un délai maximum de quatre-vingt dix (90) jours ouvrés. Si la Société se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de cadeaux ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le cadeau remporté par le Joueur, elle se réserve le droit de remplacer le cadeau prévu par un autre de valeur égale ou supérieure. Le Joueur ne pourra réclamer aucune indemnité à la Société à ce titre. Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Joueur, la Société n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque cadeau au Joueur bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées et son adresse

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

électronique lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat des Jeux, s'il ne remplit pas les conditions relatives à l'obtention du cadeau ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement. Du seul fait de l'acceptation de son cadeau, le Joueur bénéficiaire autorise expressément la Société à publier et diffuser, avec la mention de son cadeau, ses noms, prénom, ville, département et pays de résidence, image, voix et écrits, notamment à des fins commerciales ou dans des messages publicitaires ou dans le cadre de manifestations publicitaires, sur tout support et par tout moyen technique, en France et à l'étranger, pendant une durée de deux (2) ans, sans aucune contrepartie ou droit autre que ce cadeau.

ARTICLE 9 – Dotations

Ce sont pour le moment des clés USB mais ces dotations pourront évoluer avec le temps. La valeur de chaque dotation se trouve à la page <http://www.keziti.com/pages/lescadeaux.php>.

Une clé USB de 4Go pour une valeur de 3600 points frais de port inclus. Une clé USB de 8Go pour une valeur de 6600 points frais de port inclus.

Concernant les jetons :

Deux jetons sont offerts gratuitement chaque jour à minuit à tous les inscrits qui n'ont plus de jetons.

Les joueurs peuvent aussi acheter des jetons s'ils souhaitent continuer à jouer sans attendre. Le tarif des packs de jetons est indiqué à la page <http://www.keziti.com/pages/achat.php>. Ces packs seront amenés à évoluer avec le temps. Pour le moment, le tarif est de 5€ttc pour 50 jetons et 10€ttc pour 100 jetons.

1 point est égal à 0,01€. Ce qui va indiquer le prix de chaque lot exprimé en points. La valeur des points de chaque dotation se trouve à la page <http://www.keziti.com/pages/lescadeaux.php>

Les valeurs actuelles moyennes de clés USB : une clé de 4Go > 8€ et une clé de 8Go > 16€

ARTICLE 10 - Code de conduite

Le Joueur qui accède au Site s'engage à :

- ne pas choisir un pseudo choquant, outrageant ou contraire aux bonnes mœurs.
- ne pas restreindre ou interdire l'accès au Site à d'autres utilisateurs, notamment en piratant, détournant ou modifiant tout ou partie du Site.
- à ne pas utiliser le Site, son contenu ou les logiciels à des fins illégales.
- à ne pas utiliser le Site à des fins commerciales pour vendre un produit ou un service
- à ne pas transmettre des informations ou du contenu illicite, nuisible, menaçant, constitutif de harcèlement, haineux, raciste, antisémite, xénophobe, homophobe, diffamatoire, attentatoire aux bonnes mœurs, constituant des menaces à des tiers ou autrement répréhensible.
- à ne pas transmettre des informations ou du contenu soumis à une interdiction de diffusion ou à une clause de confidentialité, portant atteinte à la propriété intellectuelle ou autrement répréhensible.
- à ne pas réaliser d'envois massifs de requêtes ou de messages électroniques pouvant nuire au bon fonctionnement du Site ou aux autres utilisateurs
- à ne pas transmettre de logiciel ou contenu contenant des virus, vers, chevaux de Troie, ou tout autre élément de nature à perturber le bon fonctionnement du Site ou à nuire aux autres

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

utilisateurs.

- à ne pas modifier le fonctionnement normal du Site et/ou du Jeu.
- à ne pas modifier, adapter, transformer, céder de licence, vendre, procéder à une rétro-ingénierie, ou décompiler tout ou partie du Site et/ou de son contenu.
- à ne pas copier ou délocaliser tout ou partie du Site sur un autre site Internet sans autorisation préalable
- à ne pas utiliser de robots, de programme de recherche ou tout autre procédé manuel ou automatique dans le but de retrouver, indexer, stocker, enregistrer ou reproduire, la structure ou la présentation du Site ou de son contenu.
- à ne pas récolter ou collecter d'information sur les utilisateurs ou les visiteurs du Site.
- à ne pas porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société Le non-respect de ce Code de conduite entraînera la suppression immédiate et sans préavis du compte du Joueur sans donner lieu à un quelconque dédommagement. La Société se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires en cas de non-respect de ce Code de conduite.

ARTICLE 11 : Fraude

La Société disqualifiera systématiquement tout Joueur qui détournera l'esprit du Jeu en tentant d'augmenter ses chances de gagner :

- soit en utilisant des moyens techniques ou illégaux connus ou inconnus à ce jour,
- soit en utilisant, en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles, notamment les questions, les réponses et les informations associées utilisées dans le Jeu.

ARTICLE 121 : Conformation à la législation

Le Jeu proposé sur le Site est un jeu gratuit sans obligation d'achat. En la matière, la Société déclare se conformer à la législation en vigueur en France. Le Joueur est tenu de vérifier par lui-même qu'il accède au Site à partir d'un État dont la législation autorise la participation au Jeu organisés par la Société.

ARTICLE 13 - Remboursement des frais de participation

Le Joueur peut obtenir le remboursement des coûts de connexion au Site en adressant une demande écrite à la Société, dans la limite d'une (1) demande de remboursement par mois. Si le Joueur a participé au Jeu via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé, les coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu seront remboursés sur la base de 20 (vingt) minutes par mois, au tarif France Télécom en vigueur "heures creuses". Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément précisé que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site de la Société ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

supplémentaire. Pour que sa demande de remboursement soit traitée, le Joueur devra impérativement la faire accompagner de l'ensemble des informations et des documents cités ci-après :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale complète) ;
- son numéro de téléphone- la ou les dates de participation au Jeu
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RIP (Relevé d'Identité Postal) au nom du Joueur
- une copie de la première page du contrat d'accès à Internet, indiquant notamment l'identité du Joueur, le nom du fournisseur d'accès et la description précise du forfait. Toute demande de remboursement devra être effectuée par écrit et par voie postale exclusivement, au plus tard un (1) an après la date de participation au Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante : Savane Production 12 allée des chênes 89690 Chéroy.

En tout état de cause, le remboursement des frais de participation sera effectué dans la limite d'une (1) demande par mois. Toute demande de remboursement ne correspondant pas à une participation effective, n'incluant pas l'ensemble des éléments nécessaires à son traitement et listées au présent règlement, transmise au delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), incomplète, illisible, inexploitable, erronée, ne faisant pas apparaître de manière distincte les communications dont le remboursement est demandé ou ne respectant pas les conditions de forme ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse. La demande de remboursement est traitée dans un délai maximum de 3 (trois) mois par virement bancaire, sous réserve de la réception de l'ensemble des informations demandées aux fins de traitement. Les frais de photocopie seront remboursés sur la base de 0.05 euro l'unité sur justificatif. Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement des frais de participation ou la demande de consultation des modalités de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

ARTICLE 14 - Informatique et libertés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui, s'étant connectées au jeu et ont répondu aux questions de l'inscription afin d'accéder à celui-ci, disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant inscrit sur le jeu a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. La demande doit être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse de la Société indiquée dans le premier paragraphe du présent règlement. La demande peut également être formée directement sur le jeu, par la rubrique "Mon Compte", selon les modalités qui y sont précisées.

ARTICLE 15 - Responsabilité

La connexion au jeu implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau. En conséquence, la Société ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement du jeu proposé ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ; - du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus ou bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la participation au jeu ou ayant endommagé le système informatique d'un participant.

La Société ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du jeu ou services proposés. La connexion de toute personne au jeu et la participation à celui-ci se fait sous l'entière responsabilité du participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. Par ailleurs, la Société ne saurait naturellement avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions du participant à Internet. La Société ne pourra être tenue pour responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, le jeu venait à être modifié, reporté ou annulé. Toute évolution ou changement du programme du jeu pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire de celui-ci, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la Société. De même, la Société se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre le jeu proposé, à tout moment et sans préavis, sans avoir à en justifier. Dans ce cas, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et le participant ne pourra prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. La Société précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la Société. Dans ce cas, la Société ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers. Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le jeu et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité. La Société peut être conduite à proposer au participant l'accès à des sites tiers ou la participation à des programmes de fidélisation, commercialisation ou toutes autres activités se déroulant sur un site web ou un programme tiers. Dans ce cas, la Société ne saurait assumer la responsabilité des activités de ces tiers et engage ses visiteurs à prendre connaissance des conditions de la participation proposée. En particulier, les sites tiers visités par le participant ou les publicités figurant sur le jeu sont susceptibles de contenir des "cookies ". Ceux-ci sont gérés par des tiers indépendants de la Société sous leur seule responsabilité, étant précisé que la Société n'a aucun accès aux données qui pourraient être obtenues au moyen de ces "cookies ". Au cours de l'inscription, le participant doit choisir un identifiant et un code secret qui lui permettront d'accéder au jeu. Le participant doit conserver à son mot de passe un caractère confidentiel. Le participant est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant et de son code secret, et notamment de l'impossibilité d'accéder à son compte par oubli de l'identifiant ou du code secret, ou de l'utilisation par un tiers des parties et points obtenus. Toute utilisation illicite de l'identifiant ou/et du code secret du participant devra être signalée dans les plus brefs délais à la Société par tout

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

moyen, afin que la Société soit à même de faire cesser, après enregistrement de l'opposition du participant, les effets de cette utilisation.

ARTICLE 16 : Décisions de la Société

La Société se réserve le droit d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice tout Joueur ayant triché, fraudé ou truqué le Jeu ou ayant tenté de le faire ou encore tout Joueur ayant communiqué délibérément les réponses à d'autres joueurs par n'importe quel biais. La Société se réserve le droit d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice tout joueur n'ayant pas respecté le Code de conduite du Site (cf. article 9). La Société se réserve le droit de supprimer le compte de tout joueur perturbant le déroulement des Jeux ou ne respectant pas le présent règlement.

ARTICLE 17 - Modification de la durée du jeu

La Société se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Jeu en partie ou dans leur ensemble si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via les services en ligne de la Société et de ses partenaires. La Société se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement des Jeux. La Société pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et/ou technique des Jeux etc.) même émanant de leur propre responsabilité (sous réserve en ce cas de leur bonne foi), cesser tout ou partie des Jeux. Les présents Jeux seront annulés en cas de force majeure, sans que le Joueur ne soit en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

ARTICLE 18 - Modification du règlement

Dans un souci d'adaptation aux évolutions du site et/ou de son exploitation, la Société se réserve la faculté de modifier le présent règlement. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne. Tout participant déjà inscrit sera informé dès sa connexion au site ou par tout autre moyen de la modification du règlement et sera invité à consulter et agréer les termes du nouveau règlement. Si le participant n'agrée pas le nouveau règlement, il devra manifester son refus à la Société par tous moyens, notamment en contactant le service clientèle. Ce refus entraînera la clôture immédiate du compte du participant sans que cela lui donne droit à une quelconque indemnité.

ARTICLE 19 - Convention de preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la Société, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre la Société et le participant. Il est en conséquence convenu que,

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 avenue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

sauf erreur manifeste, la Société pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société, notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

ARTICLE 20 - Loi applicable et interprétation

La Société, le site et le présent règlement sont régis par le droit français. Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 21 - Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://www.reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [reglement.com](http://www.reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaires du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

L'ensemble des dispositions du présent règlement peuvent être consulté gratuitement sur le site dans la rubrique "Règlement du jeu" en bas de chaque page ou obtenu en écrivant à la Société, l'adresse figurant dans le premier article du présent règlement. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.